Étiquette

GROUPE 8 HERBICIDE

### **FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE**

Herbicide granulaire pour les traitements à l'automne ou au printemps à l'aide d'un système de semis classique ou direct pour supprimer la folle avoine dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

# COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF:	
Triallate	10,0%
Granulaire	

#### N° D'HOMOLOGATION: 35250 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET: 22,7 à 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

#### **MISES EN GARDE:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé avec la peau, ou répété fréquemment, peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. **NE PAS** avaler. Consulter le livret spécifique au pays pour connaître les précautions additionnelles.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatementpour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire les rejets de triallate dans l'environnement par volatilisation, le triallate ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 4°C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

#### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

**NE PAS** utiliser le contenant à d'autres fins. Vider complètement le contenu du contenant dans le dispositif d'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR**: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

GROUPE 8 HERBICIDE

Livret

#### **FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE**

Herbicide granulaire pour le traitement à l'automne ou au printemps à l'aide d'un système de semis classique ou direct pour supprimer la folle avoine dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les graines à canaris.

#### **COMMERCIAL (AGRICOLE)**

Granulaire

N° D'HOMOLOGATION 35250 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**REMARQUE IMPORTANTE**: Calibrer l'équipement de pulvérisation avant l'utilisation.

EN CAS D'URGENCE MEDICALE (HUMAINS OU ANIMAUX), CONTACTER ROCKY MOUNTAIN POISON CONTROL AU 1-866-767-5041.
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE (DEVERSEMENT, FUITE, INCENDIE OU ACCIDENT), CONTACTER CHEMTREC AU 1-800-424-9300 (AMERIQUE DU NORD) OU AU 1-703-527-3887 (INTERNATIONAL).

CONTENU NET: 22,7 à 1000 kg

Farmer's Business Network Canada, Inc.

PO Box 5607 High River, Alberta Canada T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

# MISES EN GARDE POSE UN DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé avec la peau, ou répété fréquemment, peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. **NE PAS** avaler.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Une combinaison résistant aux produits chimiques ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application aérienne. De plus, durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, porter un respirateur avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et munie d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH.

#### **DÉLAI DE SÉCURITÉ**

**NE PAS** pénétrer et ne pas permettre aux travailleurs de pénétrer dans l'aire de traitement durant le délai de sécurité de 12 heures.

#### **PREMIERS SOINS:**

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatementpour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer

les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire les rejets de triallate dans l'environnement par volatilisation, le triallate ne doit être appliqué que le matin ou le soir, par temps frais, lorsque la température de l'air est d'au plus 4°C. Pour réduire davantage la volatilisation du produit dans l'atmosphère, son incorporation dans le sol doit coïncider avec l'application.

#### **ENTREPOSAGE:**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

#### **ÉLIMINATION:**

**NE PAS** utiliser le contenant à d'autres fins. Vider complètement le contenu du contenant dans le dispositif d'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue

une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Cet herbicide granulaire est recommandé pour supprimer la folle avoine à l'aide d'un système de semis classique ou direct, dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linolénique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les graines à canaris et les pois de grande culture. Il ne faut pas traiter d'autres cultures avec ce produit car il peut les endommager.

On peut appliquer ce produit à l'automne ou au printemps selon les recommandations figurant sur la présente étiquette. Selon la culture à semer, on peut procéder au semis avant ou après le traitement et l'incorporation au printemps.

En général, les traitements incorporés avant le semis permettent de mieux supprimer la folle avoine que les traitements incorporés après le semis.

Cet herbicide granulaire doit être appliqué au sol et incorporè avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont sorties de terre avant le traitement, il faut procéder à un travail du sol pour les supprimer.

Il faut calibrer l'équipement d'épandage adéquatement. L'application d'un taux excessive de FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE peut endommager la culture, alors qu'un taux trop faible peut diminuer l'efficacité de la suppression de la folle avoine. Avant d'appliquer le produit, s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Un travail d'ameublissement supplémentaire peut s'avérer nécessaire pour les sols argileux. Lorsque le traitement est effectué sur un champ mouillé, grumeleux, rugueux ou sillonné, la suppression de la folle avoine diminuera et la culture sera clairsemée. (Pour plus d'information, voir la rubrique **Préparation du champ)**.

On doit effectuer la première incorporation du produit au sol dans les 48 heures suivant l'application et avant la germination de la folle avoine, sauf pour les traitements effectués à l'aide d'un système de semis direct. (Se reporter à la rubrique **Systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct** figurant sur la présente étiquette.) L'incorporation ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm car le produit aura tendance à se diluer; ainsi, la suppression de la folle avoine diminuerait et la culture risquerait de subir des dommages. (Pour plus d'information, voir la rubrique **Méthode d'incorporation)**.

Lorsqu'on utilise FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE, il faut laisser une bande non traitée comme justification des résultats. Pour évaluer la qualité de la suppression des mauvaises herbes, enlever 2,5 à 5 centimètres de sol en surface au moment de la germination et inspecter le nombre de plants de folle avoine tués avant l'émergence. Ce produit est absorbé principalement par les pousses de folle avoine dans la couche de sol traitée. Habituellement, la folle avoine est supprimée avant de sortir de terre. Parfois, et surtout dans des conditions sèches et/ou lorsque les températures du sol sont fraîches, certains plants de folle avoine peuvent émerger et atteindre le stade de 3 à 4 feuilles avant de mourir.

Pour assurer le meilleur rendement possible du traitement au printemps, il doit y avoir une précipitation de pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant l'application.

Si la température du sol au moment de la germination demeure fraîche longtemps, ou s'il y a une sécheresse extrême au printemps, le produit risque de ne pas garder son niveau élevé habituel de suppression de la folle avoine.

POUR OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS LORS DES TRAITEMENTS AU PRINTEMPS À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE SEMIS CLASSIQUE, ACCORDER UN INTERVALLE D'AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. On peut accorder un délai plus long pour maximiser la suppression si la température du sol demeure fraîche longtemps ou s'il y a une sécheresse extrême.

Contre-ensemencement de légumineuses : On peut utiliser le produit sur les cultures indiquées sur l'étiquette et qui doivent être contre-ensemencées de légumineuses fourragères, telles que la luzerne, le trèfle et le lotier corniculé, pourvu que les légumineuses ne servent pas de fourrage vert haché, d'ensilage ou de foin l'année du semis.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

#### **REMARQUE**

Dans des conditions de forte pluie et/ou de température froide, il peut y avoir un éclaircissement dans le blé après le traitement et avant l'émergence de la culture. Habituellement, on peut éviter l'éclaircissement en traitant la culture après le semis au printemps; pour minimiser celui-ci, ENFOUIR LA SEMENCE À UNE PROFONDEUR ENTRE 1,5 ET 2,5 CENTIMÈTRES SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À LE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE. En général, le travail du sol et les rendements plus élevés compensent amplement l'éclaircissement. Il se peut que l'on constate un certain éclaircissement du blé sur les collines érodées par le vent. L'avoine cultivée ne doit pas être semée dans les endroits où l'on a utilisé le FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE l'année précédente. Il se peut que la rémanence du produit suffise à endommager cette culture.

**ATTENTION : NE PAS** utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou les couper pour le foin; il n'y a pas suffisamment de données pour appuyer une telle utilisation.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE est un herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés

de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

# MÉTHODE D'APPLICATION ET CALIBRAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Il faut appliquer FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE à l'aide d'un épandeur au sol à la volée, tel qu'un semoir à graminées adaptable, ou d'un épandeur au sol à la volée spécialement conçu. On peut aussi appliquer le produit à l'aide d'un avion équipé d'un appareil pouvant épandre uniformément de petites quantités de granules.

#### **ÉQUIPEMENT AU SOL**

Il est important de calibrer l'épandeur convenablement pour disperser la quantité de produit voulue et éviter d'en appliquer trop ou pas assez. Pour obtenir un épandage uniforme, il faut utiliser des plateaux rotatifs (semblables à ceux qui permettent d'appliquer des granules en bandes). Pour calibrer l'appareil, attacher un sac en tissu ou en plastique résistant autour de chaque plateau rotatif ou tube d'ensemencement. Rouler à une vitesse de 6 à 8 km/h sur le terrain régulier à traiter. Récupérer les granules de chaque sortie après avoir parcouru la distance voulue.

Par exemple : Lorsqu'on utilise un épandeur de 4,25 mètres, mesurer une distance de 200 mètres dans le champ à traiter. Après avoir attaché un sac à chaque sortie, parcourir la distance et récupérer les granules. Vérifier chaque sortie et s'assurer qu'elles dispersent toutes la même quantité de granules. Combiner et peser tous les échantillons. Voici les quantités de granules à récupérer pour un épandage à la volée aux taux recommandées, et selon les conditions ci-dessus :

#### Taux recommandé

	11 kg/ha	14 kg/ha	17 kg/ha
Quantité exacte à récupérer	0,9 kg	1,2 kg	1,5 kg

Si l'on récupère plus ou moins de granules que la quantité voulue, ajuster l'ouverture en conséquence, puis parcourir de nouveau la distance mesurée en récupérant les granules. Procéder ainsi jusqu'à ce que la bonne quantité soit dispersée.

Pour calibrer les applicateurs pneumatiques, suivre les directives du fabricant.

#### **ÉPANDAGE AÉRIEN**

#### Mode d'emploi

**NE PAS** utiliser des humains comme signaleurs.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

# TAUX DE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE (kg/ha)

### Épandage aérien

	MATIÈRE ORGANIQUE		
CULTURE	2 à 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	
Blé de printemps et blé dur	14	17	
Orge, graine à canaris	14	17	
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), betterave à sucre	17	22	

#### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage d'application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

**NE PAS** épandre de pesticides sur les étendues d'eau ou dans tout autre endroit non visé.

### Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

**NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-913-2530. Pour obtenir des conseils techniques, contact le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour l'épandage aérien, il faut utiliser les accessoires conçus pour de faibles taux d'application de granules. L'utilisateur doit apporter les modifications nécessaires à l'équipement pour assurer une application précise. Il faut aussi calibrer l'équipement convenablement pour assurer une application uniforme et un taux approprié.

#### PRÉPARATION DU CHAMP

S'assurer que le sol est meuble avant d'appliquer le produit. Il faut avoir effectué un travail en profondeur du sol à l'aide d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques avant d'appliquer le produit. S'il y a trop de résidus, il faut procéder à un travail du sol additionnel ou utiliser une autre pratique de gestion des résidus appropriée pour réduire la couverture de résidus à un niveau acceptable avant l'application, autrement, ceux-ci peuvent nuire à l'incorporation uniforme du produit.

Pour améliorer l'état du sol, un travail du sol avant l'application et l'incorporation à l'aide d'un équipement approprié peut s'avérer nécessaire s'il est difficile d'effectuer une incorporation appropriée en raison du sol excessivement humide ou grumeleux. Si la surface est sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant le traitement pour éliminer les sillons et assurer une distribution uniforme de l'herbicide. Le travail du sol à l'automne n'est pas nécessaire lorsqu'on effectue un traitement à l'aide d'un système de semis direct ou de forte perturbation du sol.

#### MODE D'EMPLOI

**NE PAS** appliquer plus d'une fois par année.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets.

# SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL OU DE SEMIS DIRECT (Provinces des Prairies et l'intérieur de C.B., incorporation SEULEMENT)

#### Système avec forte perturbation du sol (travail réduit du sol)

On peut effectuer une incorporation à forte perturbation du sol avant ou durant le semis. Un système de travail du sol à forte perturbation remue suffisamment le sol pour supprimer les mauvaises herbes émergées. (On peut effectuer une forte perturbation du sol à l'aide d'un semoir à grain (cultivateur ou à disques), d'une herse qui suit le semoir, ou des deux.) Pour assurer une couverture uniforme du produit et un meilleur rendement, le sol doit être nivelé à l'aide d'une herse au moment du semis ou après celui-ci.

Pour de meilleurs résultats, il faut appliquer les granules entre 10 et 14 jours avant l'incorporation.

#### Système avec faible perturbation du sol

On peut aussi procéder à une faible perturbation du sol (p. ex., semis direct). Un système à faible perturbation du sol (p. ex., semis direct à l'aide d'un semoir pneumatique) ne remue pas suffisamment le sol pour supprimer les mauvaises herbes émergées, donc un brûlage de présemis à l'aide d'un herbicide tel que Roundup<sup>®</sup> peut s'avérer nécessaire. Pour de meilleurs résultats, il faut appliquer les granules au moins deux semaines avant l'incorporation.

Pour que les traitements à le FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE effectués à l'aide d'un système de semis direct donnent un rendement optimal, ensemencer le champ lorsqu'on y aperçoit les pousses de folle avoine. La température du sol sera alors suffisamment chaude pour activer FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE.

Les traitements de travail réduit du sol ou de semis direct ne doivent pas être effectués sur les champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de cultures car les granules ne pourront pas entrer en contact avec le sol. Lorsqu'il y a une quantité excessive de résidus de cultures au moment de l'application, on peut procéder à un bon hersage pour permettre aux granules d'herbicide de bien entrer en contact avec le sol.

La suppression peut être réduite lorsque les conditions sont excessivement chaudes ou hum ides entre le traitement et l'émergence de la culture. Pour de meilleurs résultats en cas de forte infestation de folle avoine, utiliser le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours un indicateur précis du contenu en matières organiques. S'assurer que le taux d'application choisie dans le tableau ci-dessous convient à votre type de sol.

**NE PAS** effectuer d'application en surface plus d'une fois par année.

#### TRAITEMENT À L'AUTOMNE

Lorsque les champs sont exposés à l'érosion par l'eau et/ou par le vent et que le travail du sol à l'automne est déconseillé, le traitement de travail réduit du sol à l'automne doit être effectué lorsque la température moyenne du sol est de 4 °C ou moins à une profondeur de 5 centimètres, et ce, dans les 3 semaines précédant le gel du sol. En général, cette situation se produit avant le 1<sup>er</sup> octobre partout dans les Prairies.

Appliquer aux taux indiqués dans le tableau ci-dessous. Les applications au champ doivent être effectuées sur le chaume sur pied, la jachère chimique ou la jachère d'été lorsque l'érodabilité du sol est faible. Éviter de traiter un sol aplani et compacté. Éviter de traiter les champs lorsque l'érodabilité du sol est forte.

On devrait procéder à l'incorporation à l'automne ou au printemps, avant ou au moment du semis.

On ne doit pas effectuer de traitements sur les champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de cultures par ce que les granules ne pourront pas entrer en contact avec le sol. Lorsqu'il y a une quantité excessive de résidus au moment de l'application, on peut procéder à un bon hersage pour permettre aux granules d'herbicide de bien entrer en contact avec le sol.

La suppression peut être réduite lorsque les conditions sont excessivement chaudes ou hum ides entre le traitement et l'émergence de la culture. Pour de meilleurs résultats en cas de forte infestation de folle avoine, utiliser le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours un indicateur précis du contenu en matières organiques. S'assurer que le taux d'application choisie dans le tableau ci-dessous convient à votre type de sol.

**NE PAS** utiliser ce traitement si le contenu du sol en matières organiques est inférieur à 2 %.

# TAUX DE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE (kg/ha) –AUTOMNE (systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct)

	MA	PROFONDEUR	
CULTURE	2 à 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	D'ENSEMENCEMENT
Blé de printemps et blé dur	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires	17	22	Au choix
et à graine oléagineuse), betteraves à sucre			

<sup>\*</sup> Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.

#### TRAITEMENT AU PRINTEMPS

Appliquer FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE au printemps lorsque la température moyenne du sol est de 4°C ou moins à une profondeur de 5 centimètres. Utiliser le taux qui convient au type de sol, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Effectuer les applications sur des sols dont la quantité de couvert de résidus permet d'empêcher l'érosion du sol entre l'application et le semis. Prévoir un intervalle d'au moins 10 à 14 jours entre l'application et l'incorporation. NE PAS traiter plus de 4 semaines avant le semis prévu.

Pour des informations pertinentes sur les conditions météorologiques et l'état du sol, se reporter à la rubrique « Systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct – traitement à l'automne » avant d'appliquer FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE

On peut procéder à l'incorporation avant ou au moment du semis, tel qu'indiqué cidessous.

<sup>\*\*</sup> NE PAS utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linolénique.

# TAUX DE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE (kg/ha) – PRINTEMPS (systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct)

	MATIÈF	RE ORGANIQUE	PROFONDEUR
CULTURE	4 % OU MOINS	SUPÉRIEUR À 4 %	D'ENSEMENCEMENT
Blé de printemps et blé dur	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	17	22	Au choix

<sup>\*</sup> Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.

# APPLICATIONS DE LE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE TRAVAIL DU SOL CLASSIQUE

#### MÉTHODE D'INCORPORATION

Pour supprimer la folle avoine, il faut incorporer le produit au sol à l'aide d'un équipement de travail du sol convenable. Pour bien répartir le produit dans le sol, il faut effectuer deux opérations d'incorporation à angle droit, sauf lorsqu'on utilise les systèmes à travail réduit du sol ou de semis direct. On doit effectuer la première incorporation dans les 48 heures suivant l'application; on peut procéder à la deuxième incorporation tout juste après celle-ci ou non, selon le moment de l'application. Pour plus d'information, voir les rubriques « Incorporation à l'automne » et « Incorporation au printemps » figurant sur la présente étiquette.

**NE PAS** incorporer le produit à une profondeur dépassant 5 cm. À cette fin, on peut régler l'équipement pour travailler le sol à une profondeur maximale de 7,5 à 10 centimètres. Pour empêcher le produit de se diluer, il faut procéder à une incorporation peu profonde, autrement la suppression de la folle avoine diminuerait et la culture risquerait de subir des dommages.

Le hersage ne permet pas une incorporation efficace lorsque les dents de la herse ne peuvent pas pénétrer la surface en raison d'un sol compacté, ou si les résidus s'accumulent sous la herse, ou si la herse saute.

#### INCORPORATION À L'AUTOMNE

Il faut incorporer le produit tel qu'indiqué à la rubrique « **Méthode** d'incorporation» figurant sur la présente étiquette.

<sup>\*\*</sup> NE PAS utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linolénique.

Pour les applications à l'automne (sauf les traitements à l'aide d'un système de travail réduit du sol ou de semis direct), une seule incorporation est requise à l'automne. La deuxième incorporation peut être effectuée à l'automne (avant que le sol ne gèle) ou au printemps. (Pour plus d'information, voir la rubrique « Incorporation au printemps »).

### INCORPORATION À L'AUTOMNE CONJOINTEMENT AVEC L'ÉPANDAGE D'ENGRAIS EN BANDES

Le produit peut être épandu à la volée à l'automne avant ou conjointement avec l'épandage d'engrais en bandes. Il faut veiller à ce que l'espace entre les étançons, la vitesse d'avancement et les conditions du sol (notamment la teneur en humidité et le niveau de résidus de cultures) permettent de couvrir les granules avec une quantité suffisante de terre.

Si on doit effectuer le prochain semis à l'aide d'un semoir à houe ou d'un semoir à roue plombeuse à deux disques, la deuxième incorporation (à l'automne ou avant le semis au printemps) doit être effectuée à l'aide d'un cultivateur agricole ou d'un équipement semblable pour assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

S'adresser au distributeur ou au conseiller agricole local pour des recommandations spécifiques pour appliquer ce produit conjointement avec l'épandage d'engrais en bandes.

# INCORPORATION AU PRINTEMPS Avant le semis

Il faut incorporer le produit tel que décrit à la rubrique « **Méthode d'incorporation »** figurant sur la présente étiquette.

On peut incorporer le produit avant de semer toute culture indiquée sur l'étiquette. (Voir la rubrique « Renseignements généraux » pour connaître les exceptions).

On peut ensuite procéder à la deuxième incorporation en tout temps, et ce, jusqu'à l'émergence de la culture. Si la deuxième incorporation est effectuée après le semis, on doit utiliser une herse ou autre équipement de travail du sol convenable dont le réglage permet d'atteindre une profondeur qui ne perturbera pas les semences.

Lorsque la présence de sillons pos e un problème après le semis, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

#### Après le semis

Il faut incorporer le produit tel que décrit à la rubrique « **Méthode d'incorporation »** figurant sur la présente étiquette.

On peut incorporer le produit après avoir semé toute culture indiquée sur l'étiquette.

(Voir la rubrique « Renseignements généraux » pour connaître les exceptions.

Semer d'abord à une profondeur de 5 à 7,5 centimètres, puis procéder immédiatement à une incorporation, entre 4 et 5 centimètres, à l'aide d'un équipement convenable, telle qu'une herse.

Il faut effectuer la deuxième incorporation à angle droit par rapport à la première in corporation, et ce, à n'importe quel moment avant l'émergence de la culture.

Régler l'équipement d'incorporation pour atteindre une profondeur qui ne perturbera pas les semences.

#### REMARQUE

POUR QU'UNE APPLICATION AU PRINTEMPS DONNE DÉ MEILLEURS RÉSULTATS, ATTENDRE AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. Lorsque la température du sol demeure fraîche longtemps, ou s'il y a une sécheresse extrême, on peut accorder un délai plus long pour maximiser la suppression.

## MODE D'EMPLOI POUR LE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE UTILISÉ DANS UN SYSTÈME DE TRAVAIL DU SOL CLASSIQUE

On doit utiliser les taux supérieurs recommandés du produit lorsque le contenu du sol en matières organiques dépasse 4 %.

#### Traitement à l'automne (incorporé)

Il faut effectuer les applications automnales du produit après le 15 septembre et jusqu'à ce que le sol gèle. Les applications effectuées avant le 15 septembre peuvent rendre l'herbicide moins efficace. Pour plus d'information, voir les rubriques « **Préparation du champ »** et « **Méthode d'incorporation »** figurant sur la présente étiquette.

# TAUX DE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE (kg/ha) TRAITEMENT À L'AUTOMNE (incorporé)

	MATIÈRE ORGANIQUE			PROFONDEUR
CULTURE	2 % OU MOINS	2 À 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	D'ENSEMENCEMENT
Blé de printemps et blé dur	11	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	11	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	14	17	22	Au choix

<sup>\*</sup> Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la

couche de sol traitée. NE PAS SEMER À UNE PROFONDEUR DÉPASSANT 7,5 CENTIMÈTRES.

\*\* **NE PAS** utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linolénique.

#### Traitement au printemps (incorporé)

Le produit peut être appliqué avant ou après avoir semé les cultures indiquées sur l'étiquette, sauf celles qui sont indiquées dans le tableau ci- dessous. Pour les applications avant le semis, semer à la profondeur appropriée immédiatement après ou jusqu'à 3 semaines après l'application. Engénéral, on obtient une meilleure suppression de la folle avoine lorsqu'on effectue l'application avant le semis.

Pour les applications après le semis, il faut effectuer l'application et les deux in corporations avant l'émergence de la culture. Pour les applications après le semis, on obtient une suppression optimale de la folle avoine lorsque l'application et la première incorporation sont effectuées dès que possible après le semis.

Pour plus d'information, voir les rubriques « **Préparation du champ »** et **« Méthode d'incorporation »** figurant sur la présente étiquette.

TAUX DE FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE (kg/ha) TRAITEMENT AU PRINTEMPS (incorporé)

	PÉRIODE	MATIÈRE ORGANIQUE		PROFONDEUR
	D'APPLICATION	INFÉRIEURE À 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	D'ENSEMENCEMENT
Blé de printemps	Avant le semis	11	14	5 à 7,5 cm*
et blé dur**	Après le semis	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	Avant et après le semis	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin***, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaires et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	Avant le semis	17	22	Au choix

<sup>\*</sup> Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée. NE PAS SEMER À UNE PROFONDEUR DÉPASSANT 7,5 CENTIMÈTRES.

<sup>\*\*</sup> Lorsqu'on utilise un semoir à disque pour le semis, NE PAS APPLIQUER le produit avant de semer le blé dans un sol dont le contenu en matières organiques est égal ou inférieur à 4 % (sol brun, brun foncé ou gris forestier). Lorsqu'on utilise un semoir pneumatique, il doit être muni d'un dispositif de contrôle pour déposer les graines à la

profondeur exacte voulue, autrement la culture pourrait subir des dommages.

\*\*\* **NE PAS** utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linolénique.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée

#### L'alpiste des Canaries annuelle

Des graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine. Pour le contrôle et la suppression des mauvaises herbes étiquetées. Faire une application par année en utilisant une incorporation pré-planter. Se référer à l'étiquette pour les espèces de mauvaises herbes supprimées / contrôlées et les instructions d'incorporation

#### Taux recommandés de FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE

Appliquer 11 à 17 kg / ha selon le type de sol (Se référer aux recommandations de l'étiquette).

En cas d'urgence médicale mettant en cause ce produit, appeler Rocky Mountain Poison Control au 1-866-767-5041.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Farmer's Business Network Canada, Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Farmer's Business Network Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### L'alpiste des Canaries annuelle

Des graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine. Pour le contrôle et la suppression des mauvaises herbes étiquetées. Faire une application par année en utilisant une incorporation pré-planter. Se référer à l'étiquette pour les espèces de mauvaises herbes supprimées / contrôlées et les instructions d'incorporation.

#### Taux recommandés de FBN TRIALLATE 10% HERBICIDE

Appliquer 11 à 17 kg / ha selon le type de sol (Se réfèrer aux recommandations de l'étiquette).